



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Stéphane DEXPERTS
Tél : 05 59 80 87 98
Mél : ddtm-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

**sur une modification de l'arrêté réglementaire permanent n°2008-347-21 du
12 décembre 2008 relatif à l'exercice de la pêche en eau douce pour les espèces de
poissons non migratrices dans le département des Pyrénées-Atlantiques**

Dispositions relatives aux lacs de montagne situés à plus de 1000 mètres d'altitude

Dates et lieux de consultation

Conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté sus-visé a été mis en consultation par voie électronique sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques et sur support papier dans les sous-préfectures d'Oloron-Sainte-Marie et de Bayonne sur demande présentée conformément à l'article D. 123-46-2 du code de l'environnement.

La consultation a eu lieu du 28 mars 2024 au 18 avril 2024 inclus.

Le public a pu faire valoir ses observations :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : ddtm-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques
Service Eau – Cité administrative – Boulevard Tourasse – CS 57577
64032 Pau Cedex

Synthèse des observations du public

Il n'y a pas eu d'observation du public émise lors de la consultation.

Pau, le 19 avril 2024

LE PRÉFET,
Pour le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
et par subdélégation,
La cheffe du service Eau,



Juliette FRIEDLING